

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : veronique-boivin-csrsaguenay-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/af66bdbcd39010eb0b91e88c>

Date d'obtention : 2025-09-14 17:36:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto se distingue par sa clarté et sa précision. La trousse propose des étapes bien définies qu'il est essentiel de suivre rigoureusement afin d'assurer une intervention cohérente et sécuritaire.

L'intervention vise d'abord à accompagner la victime et à recueillir les informations pertinentes de façon respectueuse et professionnelle. Ensuite, une distinction importante est faite : si le geste est jugé malveillant ou criminel, l'étape suivante consiste à transférer le dossier aux services policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je dispose maintenant d'une trousse d'intervention précise qui me permet de savoir exactement quelles étapes suivre. Cela m'apporte une plus grande confiance et diminue l'incertitude dans des situations potentiellement délicates.

La formation m'a permis de mieux comprendre à quel moment il faut transférer le dossier aux autorités policières. Je me sens plus à l'aise pour juger la nature de l'acte et orienter l'intervention en conséquence.

Je sais que mes interventions doivent rester encadrées, factuelles et documentées, afin de protéger à la fois l'élève et l'intervenant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mes interventions, je vais porter une attention particulière à l'accueil bienveillant de la victime et au respect rigoureux des étapes prévues par la trousse Sexto. Je veillerai à rester neutre et professionnel, à préserver la confidentialité et à distinguer avec objectivité une maladresse d'une intention malveillante, afin d'orienter adéquatement la suite de l'intervention. Je garderai aussi en tête de me protéger en tant qu'intervenant : je ne demanderai pas de détails inutiles et je n'irai pas regarder les images, puisque mon rôle est d'accompagner, de soutenir et de transférer la situation aux instances appropriées au besoin.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

